

Image not found or type unknown



Mutation géographique et concubinage

Par **davdu01**, le **13/11/2009** à **19:55**

Bonjour,

Je suis en concubinage (certifié en mairie) et je vais être muté.
Est ce que ma compagne (en CDI) peut avoir droit aux assedics si elle démissionne?
Faut il qu'elle négocie un licenciement ou alors démissionner?

merci